

au commerce d'exportation. Les associations commerciales sont informées à l'avance de ces visites afin de permettre aux gens d'affaires intéressés de prendre rendez-vous par l'entremise de l'un des 15 bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale. En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, ces bureaux constituent des liens importants entre le milieu des affaires et les postes du Service des délégués commerciaux à l'étranger.

La Direction générale de la commercialisation des céréales du ministère des Affaires extérieures conseille le gouvernement en matière de politiques, l'informe et l'aide sur le plan commercial relativement aux céréales, aux graines oléagineuses et à leurs dérivés. Cela lui est rendu possible grâce aux liens étroits qu'elle entretient avec la Commission canadienne du blé, d'autres agences de commercialisation des céréales, les commissaires commerciaux à l'étranger et l'industrie du commerce. Elle organise également des missions et des foires commerciales au Canada et à l'étranger afin de promouvoir les échanges commerciaux. Le Ministère offre également aux exportateurs de partager les coûts et les risques associés aux projets d'accroissement des ventes de céréales et de graines oléagineuses, ce qui serait impossible sans ce type de mesures d'encouragement.

Le Canada achète des céréales à crédit depuis 1952. Au cours de l'année de récolte 1985-86, les ventes à crédit, assujetties à des termes de trois ans ou moins, représentaient 9 % des exportations canadiennes de céréales et de graines oléagineuses. Il s'agissait surtout de ventes de blé et d'orge commercialisés par la Commission canadienne du blé et financés en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé avec une garantie de remboursement du gouvernement. Les ventes à crédit des autres céréales sont assurées aux termes de la Loi sur le développement des exportations.

Le Programme canadien d'aide alimentaire est passé de \$2 milliards en 1962-63 à plus de \$350 millions. La plus grande partie de cette aide alimentaire, accordée à 85 pays, se composait surtout de blé et de produits du blé et, dans une moindre mesure, de maïs, d'huile de colza, de poudre de lait écrémé, de légumes secs et de poisson. En vertu de programmes multilatéraux, principalement le Programme alimentaire mondial, l'Agence canadienne de développement international administre 44 % de l'aide alimentaire qu'accorde le Canada à des pays étrangers; en vertu de réseaux bilatéraux, elle en administre 50 %, et par l'entremise d'organismes non gouvernementaux, 6 %. Le Canada s'est engagé, aux termes

de la Convention de l'aide alimentaire de l'Accord international du blé, à fournir annuellement un minimum de 600 000 tonnes de céréales et de produits céréaliers aux pays étrangers.

Le Bureau des programmes de défense appuie l'industrie canadienne afin qu'elle décroche le plus grand nombre possible de contrats de défense sur les marchés étrangers, non seulement en matière de recherche et de développement mais aussi de fabrication. Le Canada a conclu de nombreux accords de recherche, de développement et de production avec les États-Unis et des pays alliés de l'OTAN. Plusieurs des commissaires commerciaux du Canada à l'étranger ont comme mission de promouvoir les exportations des produits et services de défense canadiens.

Programme de tourisme à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures s'occupe de l'application de certains aspects internationaux des programmes fédéraux de tourisme par l'entremise de son personnel diplomatique en poste à l'étranger. En 1985, les dépenses du Canada sur le plan du tourisme ont totalisé \$19.9 milliards. Ces dépenses correspondaient alors à un peu plus de 4.4 % du produit national brut du Canada; elles ont fourni directement de l'emploi à plus de 590,000 Canadiens, généré des recettes gouvernementales de plus de \$9.0 milliards et attiré des investissements de l'ordre de \$3.2 milliards. Des \$19.9 milliards, \$5 milliards (25 %) correspondaient aux dépenses des touristes étrangers. C'est de ce volet du programme dont le ministère des Affaires extérieures est responsable, en collaboration avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale et Tourisme Canada.

21.6.2 Société pour l'expansion des exportations (SEE)

La SEE est une société de la Couronne qui fournit de l'assurance aux exportateurs, des garanties aux banques et du financement aux acheteurs étrangers de biens d'équipement et de services canadiens, afin de développer le commerce d'exportation du Canada. La solvabilité de l'acheteur ou de l'emprunteur est un critère de toute première importance pour toutes les transactions financées ou garanties par la société, l'autofinancement constituant pour cette dernière une politique établie. Les règles de la prudence commerciale sont bien entendu pondérées par la nécessité de venir en aide aux exportateurs. Pour bénéficier de ses services, les exportateurs canadiens doivent être en concurrence sur les marchés étrangers pour ce qui concerne le prix, la qualité, la livraison et le service, c'est-à-dire les critères commerciaux habituels. Pour être admissibles à l'aide